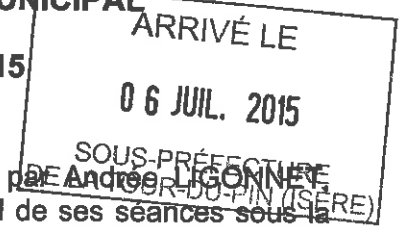




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par la Première Adjointe, le 23 juin 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Andrée LIGONNET, Première Adjointe, le Maire étant empêché.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel BACCONNIER à Claude BERENGUER – Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Pascale RICCIETELLO à Jean-Marc PIREAUX – Pascal GUEFFIER à Sophie BAUDOUIN
Absent : Christophe LIAUD

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2015.06.29 03

OBJET : Compte de gestion 2014

Madame Andrée LIGONNET, 1^{ère} Adjointe, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de La Verpillière.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant dans la balance d'entrée de l'exercice précédent, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, celui de tous les titres émis et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que la totalité des écritures enregistrées dans le Compte de Gestion correspond à celles enregistrées dans le Compte Administratif,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'entériner le Compte de Gestion 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le Compte de Gestion 2014 dressé par Monsieur le Trésorier de La Verpillière**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 2 juillet 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le 2 juillet 2015.

Le Maire,

Michel BACCONNIER

